

Services périscolaires 2021-2022: les inscriptions sont encore possibles [ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT]

Les services périscolaires proposés par la Ville de Troyes permettent de bénéficier, dès septembre, de la restauration scolaire, des accueils avant ou après la classe, des accueils de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires. Les inscriptions sont encore possibles sur le Portail famille.troyes.fr.

Votre enfant était déjà inscrit à un service périscolaire en 2020-2021 :

o L'inscription à ce même service est automatique pour 2021-2022 ; toutefois, merci de vous rendre sur le Portail Famille afin de cocher les jours d'utilisation du service

o Pensez à actualiser en ligne l'agenda des activités de votre enfant

o Si vos informations personnelles ont évolué (coordonnées, mode ou répartition de facturation, personnes à prévenir, santé, allergie, etc.), pensez à actualiser en ligne vos documents justificatifs

Vous souhaitez inscrire votre enfant pour la première fois à un service périscolaire :

L'inscription, entièrement dématérialisée, s'effectue sur le Portail famille.troyes.fr : de la création du dossier d'inscription à l'envoi des documents justificatifs demandés, en passant par la sélection des services et des activités souhaités.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le service usagers : relations.usagers@ville-troyes.fr.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr